

SÉANCE ORDINAIRE

14 NOVEMBRE 2011

Cent soixantième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 14ème jour du mois de novembre 2011 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Sonia Boulay et Manon Côté.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Absence : Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

01.1 ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES PARENTS

En conformité avec l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Claude Boivin, directrice générale, procède à l'assermentation de madame Manon Côté, commissaire parent pour le secondaire et de madame Sonia Boulay, commissaire parent pour le primaire. Ces dernières déclarent solennellement qu'elles rempliront les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Une entrée de la prestation de ces serments est déposée dans le livre des délibérations de la Commission scolaire.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 11.11.14
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Déplacer le point 09.6 après le point 04.3.
Déplacer le point 10.3 à la suite du point 09.6.

Ajouter les points suivants :

- 04.8 Appréciation de la directrice générale (document séance tenante).
- 04.9 Appui au projet de Centre multifonctionnel de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu (document séance tenante : SG 11.11.14-04.9).
- 04.10 Représentants au conseil d'administration du Centre de Plein Air L'Estacade.
- 04.11 Représentant au conseil d'administration de la SPEC.

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 01.1 Assermentation des commissaires parents.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 11 octobre 2011 (document SG 11.11.14-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance.
- 4.2.1 De monsieur Gilles Dolbec, maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Résolution du Conseil municipal numéro 2011-10-0547, adoptée le 3 octobre 2011, à l'effet de demander aux autorités de la Défense nationale pour que le *Collège militaire de Saint-Jean* bénéficie à nouveau de l'enseignement universitaire (document SG 11.11.14-04.2.1).
- 04.3 Mot de la présidente.
- 09.6 États financiers 2010-2011 (documents RF 11.11.14-09.6).
- 10.3 Lettre d'appui aux transporteurs – Financement (document RM 11.11.14-10.3).
- 04.4 Code d'éthique de la Commission scolaire des Hautes-Rivières – adoption (document DG 11.11.14-04.4).
- 04.5 Renouvellement du mandat du comité exécutif (document SG 11.11.14-04.5).
- 04.6 Nomination des membres au comité exécutif (document SG 11.11.14-04.6).
- 04.7 Réaction à l'égard de la règle budgétaire du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui impose que l'achat des ordinateurs portables en lien avec la mesure 50680 : *L'École 2.0 : La classe branchée*, se fasse par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (document séance tenante : DG 11.11.14-04.7).
- 04.8 Appréciation de la directrice générale (document séance tenante).
- 04.9 Appui au projet de Centre multifonctionnel de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu (document séance tenante : SG 11.11.14-04.9).
- 04.10 Représentants au conseil d'administration du Centre de Plein Air L'Estacade.
- 04.11 Représentant au conseil d'administration de la SPEC.
- 07.1 Adhésion au Centre des services partagés du Québec (CSPQ) (document TI 11.11.14-07.1).
- 08.1 Démissions (document RH 11.11.14-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 11.11.14-08.2).
- 08.3 Retraite progressive (document RH 11.11.14-08.3).
- 08.4 Engagements (document RH 11.11.14-08.4).
- 08.5 Nomination des responsables d'établissement (document RH 11.11.14-08.5).
- 08.6 Amendement de résolution (document RH 11.11.14-08.6).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 28 septembre 2011 pour un montant de 5 919 891,92 \$ vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2011-11-14 09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 5 octobre 2011 pour un montant de 346 035,08 \$ vérifiée par madame Monique Brière (document RF 2011-11-14 09.2).
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 12 octobre 2011 pour un montant de 2 708 595,08 \$ vérifiée par madame Monique Brière (document RF 2011-11-14 09.3).
- 09.4 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 19 octobre 2011 pour un montant de 1 546 865,08 \$ vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2011-11-14 09.4).

- 09.5 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 26 octobre 2011 pour un montant de 3 534 149,73 \$ vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2011-11-14 09.5).
- 09.6 **Ce point est déplacé après le point 04.3** États financiers 2010-2011 (documents RF 11.11.14-09.6).
- 09.7 Autorisation d'emprunt à long terme (documents RF 11.11.14-09.7).
- 10.1 Adjudication de contrats
- 10.1.1 Contrats pour déneigement 2011-2014 – Écoles non-attribuées (au Conseil du 11 octobre 2011) (document RM 11.11.14-10.1.1).
- 10.2 Contrats de construction 2010-2011 – Projets ayant des dépassements de coûts de plus de 10% (document RM 11.11.14-10.2).
- 10.3 **Ce point est déplacé après le point 09.6** Lettre d'appui aux transporteurs – Financement (document RM 11.11.14-10.3).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 11 OCTOBRE 2011 (document SG 11.11.14-04.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 11 octobre 2011 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 11.11.14
002

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2011.

04.2 CORRESPONDANCE

- 4.2.1 De monsieur Gilles Dolbec, maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Résolution du Conseil municipal numéro 2011-10-0547, adoptée le 3 octobre 2011, à l'effet de demander aux autorités de la Défense nationale pour que le *Collège militaire de Saint-Jean* bénéficie à nouveau de l'enseignement universitaire (document SG 11.11.14-04.2.1).

04.2.1 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN (document SG 11.11.14-04.2.1)

Considérant qu'en 1994, dans le cadre de grandes compressions budgétaires au sein de la Défense nationale, le « Collège militaire royal de Saint-Jean » était fermé;

Considérant que cette fermeture privait la région d'un enseignement universitaire de prestige, particulièrement pour les élèves-officiers;

Considérant qu'en juillet 2007, le gouvernement fédéral a annoncé la renaissance de cette institution par l'offre d'un programme bilingue de deux (2) ans de type collégial;

Considérant qu'au moment de cette annonce, le retour au statut universitaire était une éventualité;

Considérant que quatre (4) ans plus tard le projet pour des études universitaires à Saint-Jean-sur-Richelieu n'a pas évolué;

Considérant que le retour à l'enseignement universitaire à Saint-Jean-sur-Richelieu renforcerait le statut de « Ville garnison » et contribuerait au développement économique de la région;

HR 11.11.14
003

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières adresse une demande officielle aux autorités du ministère de la Défense nationale pour que le « Collège militaire royal de Saint-Jean » bénéficie à nouveau de l'enseignement universitaire tel qu'il y a été offert de 1971 à 1995.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Peter MacKay, ministre de la Défense nationale et à monsieur Tarik Brahmî, député fédéral du comté de Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité.

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance du 11 octobre 2011.

09.6 ÉTATS FINANCIERS 2010-2011 (documents RF 11.11.14-09.6)

Considérant que conformément aux articles 286, 287 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé aux avis publics préalables et requis à l'acceptation des états financiers dans les délais prescrits;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires ont obtenu les renseignements nécessaires sur lesdits états financiers par la firme comptable Rocheleau, Labranche & Associés, CA Inc. ainsi que par la directrice du Service des ressources financières, madame Silvie Mondat.

HR 11.11.14
004

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que les états financiers de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, vérifiés par les auditeurs comptables, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

10.3 LETTRE D'APPUI AUX TRANSPORTEURS – FINANCEMENT (document RM 11.11.14-10.3)

Considérant la demande d'appui, déposée par les transporteurs scolaires œuvrant pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à l'égard d'une démarche de réclamation conjointe auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour un meilleur financement du transport scolaire;

Considérant la mise sur pied, par la Commission scolaire des Hautes-Rivières depuis 2007, d'un comité de liaison avec ses transporteurs permettant de développer et de maintenir des relations professionnelles harmonieuses et efficaces;

Considérant le niveau élevé d'efficience de gestion de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au regard de l'organisation du transport scolaire, tel que révélé par les indicateurs de gestion en transport scolaire du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, indiquant un classement parmi les commissions scolaires obtenant les plus faibles coûts de transport par 100 kilomètres;

Considérant l'existence d'une corrélation évidente entre le financement des transporteurs et la sécurité routière;

Considérant la démarche de révision majeure, que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a réalisée, en ce qui concerne ses bassins géographiques afin de maximiser le niveau d'efficience de l'organisation scolaire et du transport;

Considérant la pression financière exercée par le transport des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sur la gestion budgétaire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, occasionnant une utilisation élevée de berlines en raison de l'étendue et de la configuration de son territoire, ainsi que la présence d'une école spécialisée pour les élèves lourdement handicapés;

Considérant le rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2010-2011 sur le transport scolaire, qui identifie l'existence d'une répartition inéquitable du financement du transport scolaire par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant le processus d'indexation des coûts, effectué dans le cadre du renouvellement des allocations budgétaires par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui accroît cette situation;

HR 11.11.14
005

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le Conseil des commissaires donne son appui aux transporteurs dans leur démarche de révision du mode de financement auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour la prochaine période de négociations de contrat.

Adopté à l'unanimité.

04.4 CODE D'ÉTHIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES – ADOPTION (document DG 11.11.14-04.4)

Considérant la volonté de la Commission scolaire des Hautes-Rivières de se doter d'un code d'éthique;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 11.11.14
006

Il est proposé par madame Lise Soutière :

D'adopter le code d'éthique de la Commission scolaire des Hautes-Rivières tel que déposé sous le numéro DG 11.11.14-04.4.

Adopté à l'unanimité.

04.5 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF (document SG 11.11.14-04.5)

Considérant que l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil des commissaires institue un comité exécutif;

Considérant que l'article 181 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue par règlement le Conseil des commissaires;

Considérant que le Conseil des commissaires a mandaté les membres du Comité de gouvernance et d'éthique à procéder à l'analyse des pouvoirs qui pourraient être délégués par règlement au comité exécutif et d'en faire une recommandation au conseil (résolution HR 10.11.08-010);

Considérant que les travaux ci-haut mentionnés sont en cours d'exécution;

HR 11.11.14
007

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que le comité exécutif soit formé de sept membres ayant le droit de vote, incluant la présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire en plus de tout commissaire représentant du Comité de parents;

Que la durée du mandat du comité exécutif soit prolongée jusqu'à l'adoption du Règlement de délégation de pouvoirs au comité exécutif ou au plus tard jusqu'à la séance du mois de novembre 2012 et que pendant cette période, il ne soit dévolu aucun pouvoir au comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

04.6 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF (document SG 11.11.14-04.6)

Considérant que le comité exécutif du Conseil des commissaires de la Commission scolaire est constitué de sept de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidente, ainsi que de tout commissaire représentant du comité de parents;

Considérant que le mandat du comité exécutif vient à échéance à la présente séance;

Considérant la résolution adoptée précédemment (HR 11.11.14-007);

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De renouveler le mandat des personnes nommées le 8 novembre 2010 aux termes de la résolution HR 10.11.08-008.

En conséquence, le Comité exécutif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières sera formé de madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires, mesdames Monique Brière, Lynda Tessier et Sylvie Rousselle et messieurs Pierre Boudreau, François Blais et Eryck St-Laurent ainsi que des commissaires représentants du Comité de parents mesdames Sonia Boulay et Manon Côté.

Adopté à l'unanimité.

04.7 RÉACTION À L'ÉGARD DE LA RÈGLE BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT QUI IMPOSE QUE L'ACHAT DES ORDINATEURS PORTABLES EN LIEN AVEC LA MESURE 50680 : L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE, SE FASSE PAR L'ENTREMISE DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) (document séance tenante : DG 11.11.14-04.7)

Considérant la mesure 50680 : *L'École 2.0 : La classe branchée*, incluse aux règles budgétaires 2011-2012 du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de doter chaque classe d'un tableau numérique interactif (TNI) et d'offrir à chaque enseignante et enseignant un ordinateur portable ainsi que de la formation liée à l'utilisation de ces nouvelles technologies;

Considérant que le Ministère a précisé dans sa règle budgétaire que l'acquisition des TNI et des ordinateurs portables devrait être effectuée dans le cadre d'achats regroupés;

Considérant que le Ministère permet aux commissions scolaires, membres du Centre collégial des services regroupés (CCSR), de procéder à l'acquisition de ses TNI par cet intermédiaire, mais qu'il impose toutefois à l'ensemble des commissions scolaires, de transiger par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition des ordinateurs portables destinés aux enseignantes et enseignants;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est déjà membre du CCSR et qu'elle est satisfaite des services offerts par cet organisme;

Considérant les frais annuels d'abonnement au CSPQ de \$500 et les coûts plus élevés des ordinateurs portables pour des achats d'équipements en deçà de 25 000 \$, et ce, comparativement aux prix obtenus par le CCSR;

Considérant que la Commission scolaire a décentralisé son processus d'acquisition des ordinateurs portables auprès des écoles et que le processus d'affaire du CSPQ obligera la Commission scolaire à centraliser les achats, allant par le fait même à l'encontre de la volonté gouvernementale d'accroissement de l'autonomie des écoles;

Considérant que le CCSR permet une continuité dans le support et le maintien d'une marque d'équipement pour des années consécutives alors que le processus d'affaires du CSPQ peut exiger un changement de marque, suite à une demande d'escompte supplémentaire;

Considérant que le CCSR distribue à ses organismes membres, une ristourne annuelle selon leur volume d'achat respectif qui représente pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières un montant de \$6 465 pour l'année 2009-2010 comparativement au CSPQ qui exige des frais minimums de 1% de la valeur de l'achat;

HR 11.11.14
009

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De dénoncer cet état de fait auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et auprès du Conseil du trésor, pour ainsi diminuer, tel que le souhaite la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les coûts d'administration des commissions scolaires et ainsi respecter l'autonomie des commissions scolaires et de ses établissements;

Que copie de cette résolution soit acheminée à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, aux députés de la région et au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation.

Adopté à l'unanimité.

04.8 APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considération l'évaluation de rendement de la directrice générale à laquelle les membres du Conseil des commissaires ont procédé;

Considérant l'appréciation des outils fournis par la directrice générale, notamment les tableaux de bord politique et administratif;

Considérant l'accompagnement du Conseil des commissaires et des directions d'établissement par la directrice générale;

Considérant le suivi et les ajustements du modèle de services de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les rapports chiffrés concernant la réussite des élèves jeunes et adultes;

Considérant le respect du plan stratégique, de la convention de partenariat et l'adhésion des écoles et des centres aux conventions de gestion et de réussite éducative, et ce, suite à l'établissement de plans de réussite;

Considérant la recommandation unanime du comité d'évaluation de la directrice générale composée de Sonia Boulay, Monique Brière, Éryck St-Laurent, Annik Tomlinson et Andrée Bouchard;

HR 11.11.14
010

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'une mention de gratitude soit déposée afin de reconnaître publiquement la grande valeur de la directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, Madame Claude Boivin qui, par son travail acharné et de grande qualité, répond au-delà des attentes du Conseil des commissaires.

Madame Boivin est une source d'inspiration pour les cadres, les commissaires, les partenaires, et même les gens en général. Madame Boivin a un grand souci de transparence et souhaite l'adhésion de tous les membres du personnel aux valeurs de l'organisation clairement identifiées au plan stratégique. Elle ne lésine jamais sur les efforts à fournir même lors d'ajouts de tâches : sa gestion participative demande beaucoup d'investissement personnel auprès de ses collaborateurs, mais cimente l'équipe.

Madame Boivin a une lecture politique de l'environnement des commissions scolaires, une grande écoute et un souci particulier de toutes les ressources humaines. Son dynamisme et son intégrité ont été soulignées à plusieurs reprises. C'est une grande dame, très respectueuse des rôles de chacun, mais très consciente de ses grandes responsabilités envers la réussite des jeunes et des adultes qui sont confiés à la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

04.9 APPUI AU PROJET DE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU (document séance tenante : SG 11.11.14-04.9)

Considérant le projet de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu d'ériger un centre multifonctionnel sur son territoire;

Considérant les différents objectifs du projet et notamment ceux en lien avec la disponibilité d'espaces locatifs au bénéfice des citoyens, des organismes locaux et régionaux ainsi que la possibilité d'offrir une alternative aux jeunes en leur offrant davantage d'activités culturelles;

Considérant les avantages liés à la réalisation d'un tel projet;

HR 11.11.14
011

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie le projet de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu d'ériger un centre multifonctionnel sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

04.10 REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE

Considérant que le Centre de Pein Air l'Estacade sollicite la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin d'y déléguer deux représentants pour siéger à leur conseil d'administration;

HR 11.11.14
012

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que messieurs Pierre Boudreau et Yvon Pineault soient désignés représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour siéger au conseil d'administration du Centre de Plein Air l'Estacade.

Adopté à l'unanimité.

04.11 REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS DU HAUT-RICHELIEU (SPEC)

Considérant que la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) sollicite la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin de lui déléguer un représentant pour siéger à son conseil d'administration;

Considérant que monsieur monsieur Eryck St-Laurent, commissaire, a été désigné représentant de la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin de siéger au Conseil d'administration de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC) au terme de la résolution HR 08.02.11-003;

Considérant la lettre démission de monsieur Eryck St-Laurent daté du 11 novembre 2011 et adressée à monsieur Guy Boulanger, directeur général et à monsieur Claude Lefebvre, président du Conseil d'administration société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC);

HR 11.11.14
013

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De nommer madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires, comme représentante de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin de siéger au Conseil

d'administration de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu (SPEC).

Adopté à l'unanimité.

**07.1 ADHÉSION AU CENTRE DES SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)
(document TI 11.11.14-07.1)**

Considérant que pour être admissible à l'allocation de la mesure 50680 : *L'École 2.0 : La classe branchée*, la Commission scolaire devra acquérir les ordinateurs portables pour les enseignants dans le cadre de l'achat regroupé proposé par le Centre des Services Partagés du Québec (CSPQ);

**HR 11.11.14
014**

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la Commission scolaire des Hautes Rivières adhère au Centre des Services Partagés du Québec (CSPQ).

Monsieur François Blais demande le vote sur cette proposition.

A voté pour : madame Andrée Bouchard

Se sont abstenus : Mesdames et messieurs les commissaires Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darce, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Pour : 1 Abstention : 20

Adopté à l'unanimité.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 11.11.14-08.1)

**HR 11.11.14
015**

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de monsieur Jacques Beaudry, ouvrier d'entretien, classe II à l'école Marguerite-Bourgeoys, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2011.

Adopté à l'unanimité.

**HR 11.11.14
016**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Valérie Grondin, agente de réadaptation à l'école Providence, soit acceptée à compter du 24 septembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

**HR 11.11.14
017**

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jacques Saint-Onge, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 30 septembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
018

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Mylène Tétreault, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Lucien, soit acceptée à compter du 6 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 11.11.14-08.2)

Considérant le motif « affaires personnelles » ;

HR 11.11.14
019

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à dix pour cent (10 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 14 novembre 2011 au 25 mai 2012 inclusivement, soit accordé à madame Josée Goupil, secrétaire d'école à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 11.11.14
020

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 28 novembre 2011 au 30 juin 2012 inclusivement, soit accordé à madame Catherine Rémillard, agente de réadaptation au Centre d'éducation des adultes La Relance.

Adopté à l'unanimité.

08.3 RETRAITE PROGRESSIVE (document RH 11.11.14-08.3)

HR 11.11.14
021

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'une retraite progressive soit accordée à monsieur Agustino Medeiros, conducteur de véhicule léger au Service des ressources matérielles et du transport scolaire, selon les modalités définies ci-après :

- plan de cinq ans débutant le 23 janvier 2012;
- pourcentage du traitement : 80 %.

Adopté à l'unanimité.

08.4 ENGAGEMENTS (document RH 11.11.14-08.4)

HR 11.11.14
022

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel professionnel, monsieur Patrick Morrier soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseiller pédagogique au Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
023

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien :

Monsieur Sébastien Goyette soit engagé pour un poste régulier à temps partiel (21 heures par semaine) de technicien de travaux pratiques à l'école Mgr-Euclide-Théberge, et ce, à compter du 2 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
024

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien :

Madame Lucie Hébert soit engagée pour un poste régulier à temps partiel à caractère cyclique (18 heures 15 minutes par semaine) d'éducatrice en service de garde à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), et ce, à compter du 30 août 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
025

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien :

Madame Chantal Paradis soit engagée pour un poste régulier à temps partiel à caractère cyclique (17 heures 40 minutes par semaine) d'éducatrice en service de garde à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean), et ce, à compter du 26 août 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
026

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que, sur recommandation de la directrice générale :

Madame Josée Bédard soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'agente de bureau, classe I au Service des ressources financières, et ce, à compter du 17 octobre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
027

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que, sur recommandation de la directrice générale :

Madame Cindy Carroll soit engagée pour un poste régulier à temps plein (28 heures par semaine) de conseillère en formation scolaire au Centre d'éducation des adultes La Relance, et ce, à compter du 14 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
028

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que, sur recommandation de la directrice générale :

Madame Marie-Philip Gougeon-Morin soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (17 heures 30 minutes par semaine) d'agente de réadaptation à l'école du Petit Clocher, et ce, à compter du 14 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
029

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que, sur recommandation de la directrice générale :

Madame Isabelle Marceau soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (20 heures par semaine) d'orthopédagogue au Centre d'éducation des adultes Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 14 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
030

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Karine Bisailon soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (17 heures 30 minutes par semaine) de conseillère d'orientation à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, et ce, à compter du 17 octobre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
031

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Souad Chebil soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (15 heures par semaine) de technicienne de travaux pratiques à la Polyvalente Marcel-Landry, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
032

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Liliane Cormier soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (17 heures 30 minutes par semaine) de technicienne en documentation au Service des ressources éducatives aux jeunes, et ce, à compter du 14 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

HR 11.11.14
033

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Chantal Roy soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire d'école à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, et ce, à compter du 24 octobre 2011.

Adopté à l'unanimité.

08.5 NOMINATION DES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENT (document RH 11.11.14-08.5)

**HR 11.11.14
034**

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que soit acceptée la nomination des responsables d'établissement selon la liste ci-dessous :

 Commission scolaire des Hautes-Rivières Liste des responsables d'établissement Année scolaire 2011-2012			
ÉCOLE OU CENTRE	NOM ET PRÉNOM	POSTE OCCUPÉ	DATE DE DÉBUT
Alberte-Melançon	Pinsonneault , Diane	Secrétaire d'école	25 août 2011
Bruno-Choquette	Lasnier, Marie-Claude	Enseignante	25 août 2011
Capitaine-Luc-Fortin Édifce Henryville	Charbonneau, Danielle	Secrétaire d'école	25 août 2011
Capitaine-Luc-Fortin Édifce Saint-Joseph	Martin, Paulette	Enseignante	25 août 2011
Centre Chanoine- Armand-Racicot	Perrier, Denise	Secrétaire d'école	25 août 2011
Crevier	Choquette, Nathalie	Enseignante	25 août 2011
de Richelieu Édifce Curé-Martel	Dupuis, Dominique	Enseignante	25 août 2011
de Richelieu Édifce Saint-Joseph	Beaulieu, Sylvie	Enseignante	25 août 2011
du Pélican, Édifce Chabanel Édifce Laflamme	Santerre, Josiane (50 %) Hébert, Stéphane (50 %)	Enseignante Enseignant	25 août 2011 25 août 2011
du Petit Clocher	Soumis, Hélène	Enseignante	25 août 2011
Frère-André	Dion, Sylvie	Enseignante	25 août 2011
Hamel	Lachance, Marco (89,9758 %) Gousy, Hélène (10,0242 %)	Enseignant Enseignante	25 août 2011
Jean XXIII	Dubé, Nicole	Enseignante	25 août 2011
Jeanne-Mance	Hovington, Sophie	Enseignante	25 août 2011
Marie-Derome	Pilote, Hélène (93,333333 %) Guérin, Céline (6,666667 %)	Enseignante Enseignante	25 août 2011 25 août 2011
Micheline-Brodeur	Benoît, Dominique	Enseignante	25 août 2011
Napoléon-Bourassa	Méthé, Marie	Enseignante	25 août 2011



Commission scolaire
des Hautes-Rivières

Commission scolaire des Hautes-Rivières
Liste des responsables d'établissement
Année scolaire 2011-2012

ÉCOLE OU CENTRE	NOM ET PRÉNOM	POSTE OCCUPÉ	DATE DE DÉBUT
Notre-Dame-de-Fatima	Boucher, Lucie	Enseignante	25 août 2011
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)	Dandurand, Louise	Enseignante	25 août 2011
Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville)	Trinque, Sylvie (83,333333 %) Normandin, Sylvie (16,666667 %)	Enseignante Enseignante	25 août 2011 25 août 2011
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Normandin, Lise	Enseignante	25 août 2011
Notre-Dame-du-Sourire	Lamothe, Stella	Enseignante	25 août 2011
Pointe-Olivier	Rioux, Annie-Mélanie (86,2319 %) Gérin, Catherine (13,7681 %)	Enseignante Enseignante	25 août 2011 25 août 2011
Providence	Lefebvre, Nathalie	Enseignante	25 août 2011
Sacré-Cœur (secteur Iberville)	Beaudry, Eric	Enseignant	25 août 2011
Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc)	Couture, Suzanne	Secrétaire d'école	25 août 2011
Saint-Alexandre	Thérizols, Mathieu	Technicien en éducation spécialisée	25 août 2011
Saint-Blaise	Blanchette, Pascale	Enseignante	25 août 2011
Saint-Gérard	Audet, Marie-Claude	Enseignante	25 août 2011
Saint-Jacques	Beaudin, Marie-France	Enseignante	25 août 2011
Saint-Joseph	Derome, Christine	Enseignante	25 août 2011
Saint-Michel	Côté, Isabelle	Enseignante	25 août 2011
Saint-Vincent	Paré, Marie-Claude (82,7295 %) Désormeau, Caroline (17,2705 %)	Enseignante Enseignante	25 août 2011 25 août 2011
Sainte-Anne	Leblanc, Antoine	Enseignant	25 août 2011

Adopté à l'unanimité.

08.6 AMENDEMENT DE RÉOLUTION (document RH 11.11.14-08.6)

HR 11.11.14
035

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la résolution portant le numéro HR 11.10.11-008 soit amendée de la façon suivante :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles » de monsieur Jacques Héту, enseignant à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 30 juin 2011.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 28 SEPTEMBRE 2011 POUR UN MONTANT DE 5 919 891,92 \$ VÉRIFIÉE PAR MONSIEUR PIERRE BOUDREAU (document RF 2011-11-14 09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 28 septembre 2011 pour un montant de 5 919 891,92 \$ vérifiée par monsieur Pierre Boudreau.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 5 OCTOBRE 2011 POUR UN MONTANT DE 346 035,08 \$ VÉRIFIÉE PAR MADAME MONIQUE BRIÈRE (document RF 2011-11-14 09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 5 octobre 2011 pour un montant de 346 035,08 \$ vérifiée par madame Monique Brière.

09.3 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 12 OCTOBRE 2011 POUR UN MONTANT DE 2 708 595,08 \$ VÉRIFIÉE PAR MADAME MONIQUE BRIÈRE (document RF 2011-11-14 09.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 12 octobre 2011 pour un montant de 2 708 595,08 \$ vérifiée par madame Monique Brière.

09.4 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 19 OCTOBRE 2011 POUR UN MONTANT DE 1 546 865,08 \$ VÉRIFIÉE PAR MONSIEUR LUC MERCIER (document RF 2011-11-14 09.4)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 19 octobre 2011 pour un montant de 1 546 865,08 \$ vérifiée par monsieur Luc Mercier.

09.5 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 26 OCTOBRE 2011 POUR UN MONTANT DE 3 534 149,73 \$ VÉRIFIÉE PAR MONSIEUR LUC MERCIER (document RF 2011-11-14 09.5)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 26 octobre 2011 pour un montant de 3 534 149,73 \$ vérifiée par monsieur Luc Mercier.

09.6 ÉTATS FINANCIERS 2010-2011 (documents RF 11.11.14-09.6)

Ce point a été déplacé avant le point 04.3.

09.7 AUTORISATION D'EMPRUNT À LONG TERME (documents RF 2011.11.14-09.7)

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire des Hautes-Rivières (l'« Emprunteur ») désire instituer un

régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2012, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 20 900 000 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et les limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 29 septembre 2011;

HR 11.11.14
036

Il est proposé monsieur Eryck St-Laurent :

1. Qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2012, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 20 900 000 \$, soit institué (le « Régime d'emprunts »);
2. Que les transactions d'emprunts à long terme effectuées par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et aux limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1er juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
 - d) les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « Obligations ») ou auprès de Financement-Québec;
 - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus et le montant auquel réfère l'alinéa a) du paragraphe 2 ci-dessus, on ne tienne compte que de

la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. Que, dans le cas où les emprunts sont effectués par l'émission d'Obligations, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
 - a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis ;
 - c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller, de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
5. Que, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées par l'émission d'Obligations, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
 - a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;
 - d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
 - e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
 - f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
 - g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
 - h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte

auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;

- i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non-inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non-inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la Loi sur les banques et les opérations bancaires (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers (L.R.Q., c. C 67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur

ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;

- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
 - t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera appropriés, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
 - u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
 - v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
 - w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;
 - x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
 - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.
6. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;
7. Que l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances;

8. Que dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées auprès de Financement-Québec, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :
- a) L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement-Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
9. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
10. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- la présidente
 - ou le vice-président
 - ou la directrice générale
 - ou le directeur général adjoint
- de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
11. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.1.1 CONTRATS POUR DÉNEIGEMENT 2011-2014 – ÉCOLES NON-ATTRIBUÉES (AU CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2011) (document RM 11.11.14-10.1.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 11.11.14
037

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, par établissement, les contrats pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2011-2012 avec possibilité de reconduire d'une année à deux reprises:

SOUSSIONNAIRES	# établissements	2011	2012	2013
Déneigement Normandin S.E.N.C.	1	5 300,00 \$	5 400,00 \$	5 500,00 \$
P. Boulais Excavation enr.	2	15 400,00 \$	16 010,00 \$	16 530,00 \$
Pépinière Jacques-Cartier 84 inc.	2	9 000,00 \$	9 250,00 \$	9 500,00 \$
TOTAL	5	29 700,00 \$	30 660,00 \$	31 530,00 \$

n.b. Taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

10.2 CONTRATS DE CONSTRUCTION 2010-2011 – PROJETS AYANT DES DÉPASSEMENTS DE COÛTS DE PLUS DE 10% (document RM 11.11.14-10.2)

Considérant que certains travaux exécutés durant l'été 2011 ont occasionné des dépassements de coûts de 10 % et plus;

Considérant que les autorisations requises en lien avec ces dépassements de coûts ont été dûment obtenues;

HR 11.11.14
038

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que le Conseil des commissaires prenne acte de ces travaux, lesquels sont plus amplement décrits au document déposé et portant le numéro RM 11.11.14-10.2.

Adopté à l'unanimité.

10.3 LETTRE D'APPUI AUX TRANSPORTEURS – FINANCEMENT (document RM 11.11.14-10.3)

Ce point a été déplacé après le point 09.6.

11. COMMISSAIRES PARENTS

Madame Manon Côté mentionne que lors de la dernière rencontre du Comité de parents, les membres ont adopté certaines politiques internes et ont procédé aux consultations relatives à

la Politique d'admission et d'inscription des élèves ainsi qu'à celle relative au transport scolaire.

La prochaine rencontre se tiendra le 6 décembre 2011.

12. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 11.11.14
039

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées aux élèves et aux membres du personnel des écoles Marguerite-Bourgeoys et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour toute l'organisation de l'inauguration de la cour d'école verte. Une activité grandiose et inoubliable où toutes les interventions étaient justes et bien senties. Un accueil mémorable par les élèves de maternelle. Merci particulier aux directions d'école.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 11.11.14
040

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL